

Conditions générales de vente pour un artisan (boulangier, etc.)

Description

Des [conditions générales de vente](#) (CGV) ne sont pas seulement obligatoires pour la vente en ligne. Chaque personne agissant dans le cadre de son activité artisanale (ex : un boulanger-pâtissier, un coiffeur, voir [plombier](#)) doit être en mesure de fournir ses conditions générales de vente à son client. Il peut suivre un modèle de conditions générales de vente pour artisan similaire au modèle des [conditions générales de vente de formations](#) et les adapter à sa situation.

[Modèle gratuit de CGV](#)

Modèle de conditions générales de vente artisan : obligation

Pour être qualifié d'artisan, il est obligatoire de respecter **des conditions légales et réglementaires** : seules les personnes exerçant une activité artisanale listée en [annexe du décret n° 98-247 du 2 avril 1998 susvisé](#) sont concernées par le statut d'artisan. Ces personnes doivent justifier des diplômes correspondants et être immatriculées au répertoire des métiers.

Un artisan **est obligé de fournir ses conditions générales de vente** qu'il s'agisse d'un client professionnel qui en fait la demande conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce et de sa [jurisprudence](#) ou d'un client particulier (article L111-1 Code de la consommation).

Bon à savoir : il est fortement recommandé à l'artisan de faire figurer ses conditions générales de vente sur un support écrit, au dos du devis par exemple. L'artisan peut également les afficher sur son lieu de travail. S'il s'agit d'un acheteur non professionnel, il est préférable de choisir l'option du devis, qui devra être signé avant de valider la commande.

Lorsqu'il est question d'un acheteur professionnel

L'acheteur professionnel agit dans le cadre de son activité professionnelle, commerciale ou artisanale : l'artisan, en tant que vendeur, est tenu de **communiquer ses conditions générales de vente**

à tout acheteur de produits ou tout demandeur de prestations de services qui en fait la demande pour une activité professionnelle.

À noter : consultez notre article dédié pour connaître la marche à suivre en cas de [violation des conditions générales de vente](#).

Les conditions générales de vente de l'artisan doivent **comprendre** :

- les conditions de vente,
- le barème des prix unitaires,
- les réductions de prix,
- les conditions de règlement.

Lorsqu'il s'agit d'un acheteur non professionnel

Dans le cas d'un particulier, l'artisan est **obligé de communiquer ses conditions générales de vente dans tous les cas**, que l'acheteur en fasse la demande ou pas. La communication de ces informations doit intervenir de façon **automatique** avant que l'acheteur (le consommateur) ne soit lié par un contrat. L'artisan doit communiquer des conditions générales de vente lisibles et compréhensibles contenant les informations suivantes :

- **les caractéristiques essentielles** du bien ou du service, compte tenu du support de communication utilisé et du bien ou service concerné
- **le prix** du bien ou du service
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, **la date ou le délai** auquel l'artisan s'engage à livrer le bien ou à exécuter le service
- les informations relatives à **son identité, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques** et à ses activités, pour autant qu'elles ne ressortent pas du contexte
- s'il y a lieu, les informations relatives **aux garanties légales**, aux fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité, à l'existence et aux modalités de mise en œuvre des garanties et aux autres conditions contractuelles
- la possibilité de recourir à un [médiateur de la consommation](#)

Les [conditions générales de vente sont obligatoires](#) et permettent à l'artisan de **se protéger et d'exclure ou de limiter sa responsabilité dans certains cas**.

Modèle de conditions générales de vente artisan

Comme précisé ci-dessus, certaines clauses doivent obligatoirement figurer dans les conditions générales de vente de l'artisan. L'artisan aura des conditions différentes selon que l'acheteur est un professionnel ou un non professionnel.

Zoom : Il est recommandé de recourir à l'assistance d'un professionnel pour rédiger ses CGV. C'est pourquoi, LegalPlace met à votre disposition un [modèle de conditions générales de vente](#). Grâce à un questionnaire à remplir en ligne, ce modèle est facilement personnalisable selon votre situation et permet ainsi d'ajouter des clauses spécifiques.

Modèle de conditions générales de vente artisan (acheteur professionnel)

Entre (préciser l'identité de l'artisan à savoir son prénom, nom, adresse, numéro d'immatriculation)

ci-après « le Professionnel »

Et

(définir le type d'acheteur concerné par ces conditions générales de vente, exemple : toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel)

ci-après désigné le « Client »

Préambule

(Dans cette section, l'artisan va résumer en quelques mots la nature des prestations qu'il fournit.)

- **§1. Définitions**

(Il est fortement conseillé à l'artisan de définir les termes importants qui peuvent prêter à confusion. Exemple : définir le mot « services »)

- **§2. Champ d'application**

(Préciser le champ géographique concerné par les conditions générales de vente. Ex : inclusion ou exclusion de certains territoires)

- **§3. Conditions de commande**

(Préciser les différentes étapes de vente)

- **§4. Prix**

(Préciser le barème des prix unitaires et les réductions de prix)

- **§5. Modalités de paiement**

(Préciser les conditions de règlement)

Modèle de conditions générales de vente artisan (acheteur non professionnel)

Entre (préciser l'identité de l'artisan à savoir son prénom, nom, adresse, numéro d'immatriculation)

ci-après « le Professionnel »

Et

(définir le type d'acheteur concerné par ces conditions générales de vente, exemple : toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole ainsi que toute personne morale qui n'agit pas à des fins professionnelles)

ci-après désigné le « Client »

Préambule

(Dans cette section, l'artisan va résumer en quelques mots la nature des prestations qu'il fournit.)

- **§1. Définitions**

(Il est fortement conseillé à l'artisan de définir les termes importants qui peuvent prêter à confusion. Exemple : définir le mot « services »)

- **§2. Champ d'application**

(Préciser le champ géographique concerné par les conditions générales de vente. Ex : inclusion ou exclusion de certains territoires)

- **§3. Commande des services/prestations**

(Définir les différentes étapes du processus de commande des services. Exemple : avant toute validation de commande, un devis sera présenté au client puis validé etc)

- **§4. Prix des services**

(Préciser le mode d'affichage des prix ainsi que la devise et les taxes applicables)

- **§5. Paiement des services**

(Indiquer le ou les modes de paiement auquel le client peut avoir recours pour passer sa commande)

- **§6. Fourniture des services**

(Renseigner le mode et les délais de fourniture)

- **§7. Garanties**

(Préciser les garanties légales s'il y a lieu et/ou les garanties que l'artisan offre sans être obligé par la loi).

- **§8. Exclusion ou limitation de responsabilité**

Attention ! L'artisan doit d'abord se renseigner sur les exclusions ou limitation de responsabilité. Certaines clauses pouvant être considérées comme abusives et être nulles.

- **§9. Litiges**

(Indiquer la procédure de réclamation et la possibilité de recourir à un médiateur).